

Edito

Le Mot du président

La **constitution genevoise** est la loi fondamentale de notre canton et est entrée en vigueur le 25 mai 1847. Elle n'est donc pas de première jeunesse et porte allégrement ces 165 ans.

Le 14 octobre 2012 marquera un tournant dans notre république et canton de Genève car la population sera appelée à se prononcer sur la nouvelle constitution issue des travaux de l'Assemblée constituante.

Cette nouvelle constitution est importante pour notre canton, elle n'est pas révolutionnaire en soit mais apporte des réponses à des attentes.

Parmi les articles y figurant, l'un d'eux a particulièrement attiré mon attention et qui pourrait impacter positivement les finances de notre commune (Nouvelle constitution genevoise, version du 15 mai 2012).

Art. 181 Soutien aux communes

1 Le canton aide financièrement les communes qui accueillent de nouveaux logements, notamment d'utilité publique.

2 Il soutient la construction de nouvelles infrastructures.

Enfin, une bonne nouvelle pour les communes qui font l'effort de développement ou qui subissent la volonté populaire comme cela a été le cas avec les Cherpines-Charrotons. Il faut savoir que depuis la création du quartier de Cressy, le coût d'infrastructures a été important et de fait, la dette de la commune a fortement augmenté.

Cette votation populaire du 14 octobre 2012 est importante pour l'avenir de nos enfants. Je vous invite à prendre part aux diverses présentations qu'organisent les membres de l'assemblée constituante dont les dates sont inscrites sur le site internet : www.constitution2012.ch ou poser vos questions directement.

Le PDC de Confignon vous invite à voter OUI à la nouvelle constitution.

Yvan Guillaume
Président du PDC de Confignon

Comptes 2011 : état critique !

Lors de la séance du Conseil municipal du 8 mars dernier, le Conseil administratif a présenté le résultat des comptes 2011 avec – hélas ! – un déficit de CHF 1'004'500.-

Un tel résultat est comme une douche froide sur les efforts que notre commune a engagés depuis plusieurs années pour maîtriser nos dépenses et réduire nos dettes. En effet, après le déficit de 2007, une politique de rigueur a permis d'enregistrer des résultats positifs pour les années suivantes et de ramener notre dette de 24 mios à 22.5 mios.

Comment diable en arrive-t-on là tout d'un coup ?

L'explication vient en premier lieu des estimations des recettes fournies par l'Administration Fiscale Cantonale (AFC).

Rappelons que le système fiscal du canton de Genève est sous le régime "postnumerando" depuis 2001. Par conséquent, les recettes communales communiquées par l'AFC pour établir le budget et boucler les comptes ne résultent que d'estimations. Elles sont ensuite corrigées au fur et à mesure des rentrées des déclarations d'impôts pour être considérées comme définitives seulement 4 ans plus tard.

De ce fait, ces estimations font parfois l'objet des fluctuations très importantes. Pour l'exercice 2011, les rectificatifs des recettes de Confignon ont été annoncés à CHF 1'303'000.- en octobre 2010 et ramenés à CHF 507'000.- en février 2011.

De plus l'examen attentif des comptes 2011 révèle des dépassements importants sur certains postes budgétaires :

Charges du personnel = CHF **118'400.-**

Petite enfance = CHF **256'000.-**

Biens, services, marchandises
= CHF **296'200.-**

Face à cette situation, le Conseil administratif a écrit à la direction de l'AFC pour déplorer des conditions dans lesquelles il est impossible de gérer correctement les finances de la commune. En même temps, il a décidé de chercher par tous les moyens à réduire immédiatement d'environ CHF 500'000.- le budget de cette année.

Cela étant dit, malgré les imperfections des résultats annoncés par l'AFC, plusieurs indices nous montrent que dans les années à venir, Confignon ne devra pas s'attendre au même niveau de recettes que ce qui a été prévu jusqu'à présent.

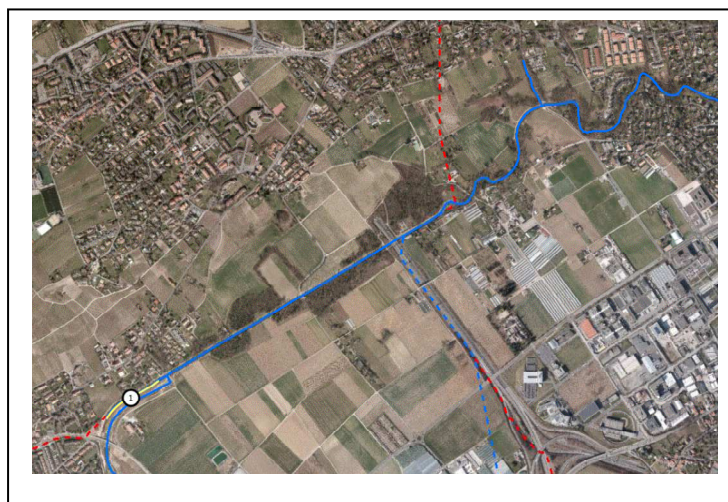
Dans les prochains mois, les autorités communales ne pourront pas faire l'économie d'un débat de fond sur la politique financière de la commune. Des choix devront s'imposer. Certaines dépenses, considérées jusqu'à présent comme indispensables et irréductibles, ne seront probablement plus. Certains investissements, même s'ils sont inscrits depuis longtemps dans le plan

d'investissements de la commune, devront être probablement renvoyés à des jours meilleurs. Par ailleurs, nous devons analyser et débattre ces points sans perdre de vue les finances à réserver pour le développement des Cherpines.

Dans cette perspective, l'élaboration du budget 2013 en automne prochain sera une tâche difficile à laquelle nous devons nous astreindre avec une grande rigueur.

Dinh Manh Uong
Conseiller administratif

Renaturation de l'Aire



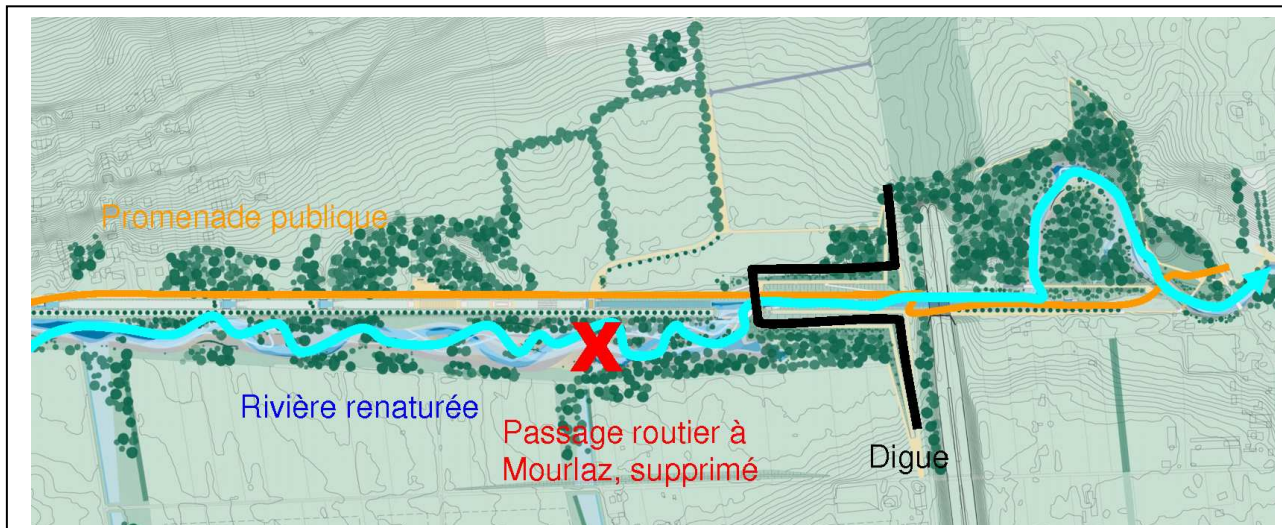
Enfin, les travaux de la renaturation de l'Aire sur le tronçon Pont de Lully – Pont des Marais vont commencer. La demande d'autorisation de construire a relevé un problème de niveau d'eau sur le bassin de rétention des crues centennales à la hauteur du pont de la Praletta. En effet, il s'est avéré que l'évacuation des eaux pour les habitants du chemin des Grands-Champs serait contrariée en cas de crue. Comme quoi, l'analyse des projets par les différents services de l'État se justifie...

Après correction de ce point, l'autorisation a été délivrée et les travaux commenceront cet été, après la période de nidification des oiseaux, par l'abattage des arbres sur la surface des travaux. Je vous rassure tout de suite, une bonne partie de ces arbres seront replantés.

Les travaux ne devraient pas amener de nuisances excessives pour Confignon car les matériaux sont, pour la plupart, simplement déplacés sur la superficie du projet, voire utilisés pour des remblais en amont. Les accès au chantier se feront par la route de Base.

bord de la rivière. Le chemin de Moulaz deviendra un simple accès à la promenade de l'Aire.

Cette décision, sans solution de remplacement, avait fâché vos élus du Conseil Municipal.



La rive gauche sera réservée aux promeneurs, le chemin longeant actuellement le canal sera préservé, alors que la rive droite sera réservée à la faune et à la flore, sur le même principe qu'en amont du Pont de Lully. Une esplanade sera construite au dessus du canal actuel offrant un espace ombragé propice à la détente. Le canal sera préservé en hommage au travail effectué dans les années 40, mais le cours principal de la rivière passera côté Salève.

Une résolution concernant l'aménagement d'une place publique avec barbecue, espace pique nique avait été déposée au Conseil Municipal du 29 septembre 2009. Les expériences réalisées par la commune de Certoux, qui a aménagé de tels équipements, nous en ont dissuadés.

En effet, les actes d'incivilités répétés sur ces équipements, tout comme à l'étang du Paradis, montrent que ces espaces, loin des habitations, sont rapidement détournés de leurs objectifs et sont souvent détériorés.

Le pont de Moulaz

C'est confirmé, le pont de Moulaz sera fermé à la circulation. Il ne sera pas démolit, mais donnera sur la grève, au

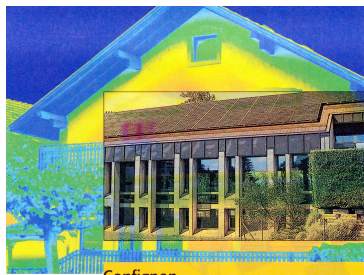
Aujourd'hui, le dossier a avancé et le Département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIM) a classé le chemin du Pont du Centenaire en voie secondaire, voie qui sera, bien entendu, aménagée en conséquence (dixit DIM). Cela signifie que le trafic de transit qui traverse actuellement notre commune, passera par le pont du Centenaire ou par le pont de Lully.

Il faut voir ici une bonne opportunité de diminution du trafic qui passe par la route de Soral avec un report sur la route du Grand-Lancy, à condition que la commune puisse empêcher le trafic automobile sur le chemin de Narly en direction du pont des Marais ou du chemin de Moulaz vers le pont de la Praletta. Il suffirait d'interdire la circulation automobile de transit sur les chemins des Marais et de Narly, avec la mention bordiers autorisés. Cette mesure est à réaliser tout de suite, vu l'ouverture prochaine des travaux.

Notre groupe travaille actuellement dans ce sens afin d'augmenter la sécurité sur nos chemins communaux et de favoriser la mobilité douce.

Daniel Blondin
Pour le groupe d'élus PDC

Matinée de l'énergie du soleil samedi 12 mai 2012



Confignon
matinée de l'énergie et du soleil

Nous avons pu assister à une séance d'information, au demeurant fort intéressante, organisée par la commune où plusieurs ora-

teurs se sont exprimés. Plus de 100 personnes, plus particulièrement les propriétaires de biens immobiliers s'étaient inscrits.

Par cette approche la commune vise à sensibiliser ses habitants sur les économies réalisables dans leurs consommations d'énergie .

Dès 2006 la commune de Confignon a obtenu le label de cité de l'énergie. Cela démontre bien que nos autorités sont engagées pour rendre plus efficace les installations et pour réduire la consommation globale d'énergie. Elle a d'ailleurs terminé son plan directeur de l'énergie. Notre maire Mr Dinh Manh en a fait un rapide tour d'horizon.

Un des sujets abordés a été la pose de panneaux solaires photovoltaïques. A Confignon, si l'on ne peut ou ne souhaite pas placer des panneaux sur son propre toit, il y a une possibilité d'achat de surfaces placées sur le toit de l'école primaire qui est mis à disposition par la commune. Tous les kWh vendus aux SIG sont retournés proportionnellement à la surface achetée moins quelques frais d'entretien. Ceci est une approche intéressante. Il faut compter environ de 10 à 15 ans pour assurer une rentabilité de telles installations.

Il est à remarquer que l'énergie dépensée pour la fabrication même des panneaux solaires représente environ 3 années de leur production. Pour un ménage moyen il faut compter de 20 à 30 m² de panneaux pour assurer sa propre consommation d'énergie électrique.

Le plan directeur des énergies démontre sur le plan communal les possibilités d'assolement et d'installation de producteur d'énergie photovoltaïque.

Les mesures d'efficience vue du ciel donnent une bonne représentation des potentialités. On le retrouve sur le site

<http://etat.geneve.ch/dt/energie/accueil.html>.

Une autre solution intéressante évoquée a été la pose de panneaux solaires thermiques en complément des installations existantes. En principe toutes ces installations bénéficient de déductions fiscales.

Les Services industriels (SIG) et le Service de l'énergie (ScanE) ont aussi développé leurs concepts. Genève importe les 3/4 du courant électrique et seul 1/4 est produit sur place. Les SIG proposent donc des idées pour économiser l'énergie par son programme double-éco, site www.sig.ch/.

Le ScanE, lui devrait prochainement annoncer des mesures incitatives aux propriétaires de bâtiment pour les encourager à limiter leur consommation énergétique. Une large info sera diffusée ultérieurement.

Maurice Battiaz

Le PDC ça m'intéresse

Vous avez envie d'exprimer vos idées, opinions ou simplement être informé (e) de nos activités :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Envoyer ce coupon à :

Groupe PDC – Yvan Guillaume

Rue Joseph-Berthet 12 -1232 Confignon

ou par E-Mail à

yvan.guillaume@sunrise.ch

centre - droit
confignon 2011 - 2015

PLR de Confignon!
Les Libéraux-Radicaux

